

Factsheet cannabis n°2

L'échec de la prohibition

Le projet de Loi sur les produits cannabiques (LPCan) prévoit de réguler le cannabis et donc de mettre fin au régime de prohibition. Cette fiche d'information présente succinctement en quoi la prohibition est un échec, en Suisse comme dans le monde.

La prohibition ne diminue pas la consommation, elle l'amplifie

Le cannabis est interdit en Suisse depuis une cinquantaine d'années. Pourtant, une personne sur trois en a déjà consommé et 200'000 personnes en fument régulièrement. Les jeunes commencent vers l'âge de 15 ans.

Dans le monde et dans l'histoire, il n'existe aucun exemple de prohibition qui ait démontré du succès pour diminuer la consommation et le deal. Par exemple, la prohibition de l'alcool dans les années 1920 aux États-Unis a été une catastrophe de santé et de sécurité publique. L'alcool était fabriqué illégalement par des mafias et était d'extrêmement mauvaise qualité. Les personnes consommaient dans la clandestinité et s'intoxiquaient beaucoup plus souvent. Les États-Unis sont revenus sur leur décision en 1933.

Au niveau mondial, la prohibition est la stratégie principale de lutte contre la drogue depuis plus de soixante ans, sans aucun succès à la clé. La production tout comme la consommation ne cessent d'augmenter. Le Rapport européen sur les drogues 2025 (EUDA) montre même que les marchés s'adaptent bien et profitent de l'instabilité mondiale.

- **Non seulement la répression ne permet pas de dissuader les personnes de consommer, mais en plus elle les éloigne des soins.** McNeil et al. (2014) confirment que les approches punitives découragent les personnes consommatrices de chercher des soins, avec des « conséquences de vie ou de mort ».
- Du côté de la production et du deal, la prohibition a contribué à empirer les choses. Soixante ans de lutte policière et militaire contre les mafias du monde entier les ont amenées à se professionnaliser et se militariser. **Plutôt que de résoudre le problème, la répression génère une escalade dans la violence.** La méta-étude RAND Europe, qui analyse les résultats de 33 études européennes publiées en 4 langues, confirme que les politiques répressives contre les drogues renforcent les phénomènes de violence et d'homicides.

Un immense marché économique illégal

Sans chaîne de production légale, la production de cannabis est aux mains de réseaux illégaux, ou mafias. Ce marché est extrêmement lucratif et les mafias encaissent des milliards. Selon une étude publiée en 2022 par l'Université de Genève et l'entreprise de conseil EPB, **on estime que le marché du cannabis suisse génère un chiffre d'affaires d'environ un milliard de francs par année.**

LE MARCHÉ DU CANNABIS SUISSE



1 milliard de francs
/ par année.

Avec cet argent, le crime organisé achète des armes, corrompt les structures politico-administratives et développe d'autres trafics (prostitution, trafic d'êtres humains, etc.). Récupéré dans l'économie légale, ce marché pourrait pourtant générer des retombées économiques importantes et financer des mesures de prévention et de réduction des risques. C'est ce qui est proposé dans la LPCan, qui demande que tous les bénéfices excédentaires sur les ventes soient reversés à des fins de santé publique.

Enfin, les réseaux criminels n'ont aucune considération pour la santé. Ils coupent le cannabis avec n'importe quelle substance, pour autant qu'elle alourdisse le poids du cannabis et leur permette ainsi de maximiser leurs profits: verre pilé, plomb, laque, etc. Les consommatrices et consommateurs sont exposés à des produits trop dangereux, sans le savoir. La quantité de THC ou la présence de cannabinoïdes synthétiques sont également difficiles à détecter.

Réguler le cannabis permettrait non seulement de reprendre le contrôle sur la qualité des produits consommés par notre population, mais permet également de récupérer ce marché important dans l'économie légale tout en privant les mafias de ces recettes.

Le problème du deal de rue

Si la prohibition empêche le contrôle de la production, elle empêche également le contrôle sur les points de vente. Dans un régime prohibitif, les drogues sont vendues dans la clandestinité par des dealers, dans l'espace public, là où ils trouvent du passage et donc de la clientèle : dans les parcs, près des écoles et des gares ou dans les cages d'escalier. **Sans contrôle sur les lieux de vente, il n'est pas possible de les éloigner pour protéger les populations les plus vulnérables, par exemple en l'interdisant à proximité des écoles.**

En Suisse, de nombreuses personnes se plaignent de la visibilité du deal de rue. Elle se sentent en insécurité ou dénoncent une forme d'impunité. Au Québec, avec la régulation, la vente de cannabis se passe désormais dans des magasins gouvernementaux et contrôlés. C'est ce que propose de faire la LPCan: les cantons seront responsables des points de vente et devront limiter leur nombre sur leur territoire (art. 39 al. 3). Ils pourront également décider des emplacements de ces points de vente et ainsi éviter les écoles ou autres lieux fréquentés par les jeunes.

Parmi les pays qui interdisent, aucun n'a trouvé de solution face au deal de rue. Là aussi, la prohibition est un échec: les dealers sont bien souvent des personnes précarisées, sans possibilité d'exercer une autre activité, faute d'autorisation de séjour. Lorsqu'elles sont arrêtées, elles sont immédiatement remplacées par d'autres. La chasse aux dealers est une politique de serpent qui se mord la queue.

Prohibition et prévention: la fin d'un tabou

Le régime de prohibition et tout ce qu'il implique entraîne un tabou autour du cannabis: de nombreuses idées fausses circulent (voir à ce titre la fiche d'information n° 3) et il est difficile de faire passer des messages d'informations, de prévention et de réduction des risques autour de la consommation d'un produit interdit. Enfin, l'absence de taxe prélevée sur ce produit induit une absence de financement pour des mesures de santé publique autour du cannabis, comme c'est le cas pour les produits du tabac, les boissons alcoolisées ou les jeux de hasard et d'argent. En conséquence, les moyens disponibles pour la prévention sont minimes, voire inexistantes.

La prohibition est donc un frein majeur à la prévention des addictions. Pourtant, des actions et des messages informatifs, fondés sur la science, permettraient de réduire la consommation à risque de cannabis.

La prohibition du cannabis n'est pas justifiée

Considérer le cannabis comme un produit particulièrement dangereux et particulièrement addictif, en comparaison avec l'alcool et le tabac, est une erreur. L'alcool est la drogue la plus dangereuse à dose égale selon l'étude de référence du professeur David Nutt, pourtant nous n'envisageons pas de l'interdire. Le tabac tue 9'500 personnes par an en Suisse - 26 décès par jour - mais reste légal et réglementé.

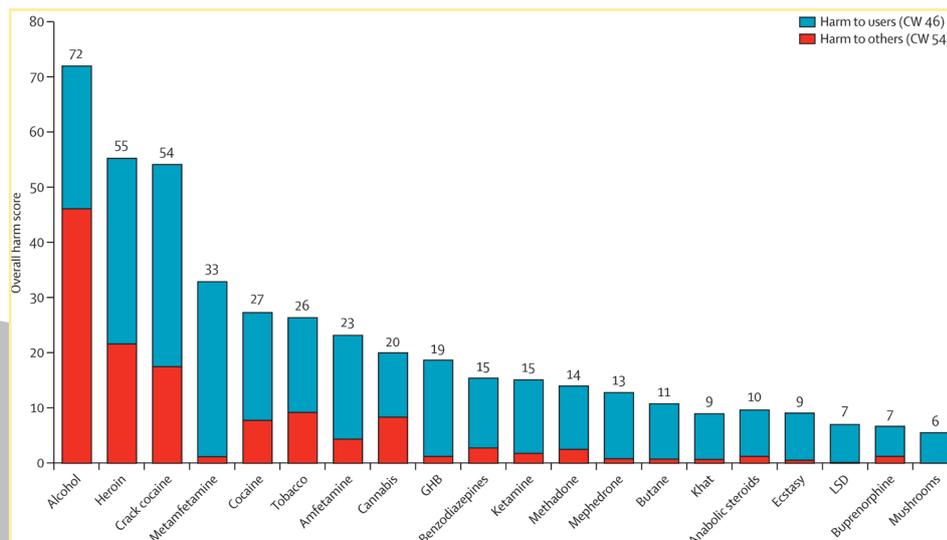


Image: Classement des substances selon leur dangerosité pour soi-même et la collectivité (Nutt D. et al, 2010).

C'est exactement comme la voiture: elle tue des centaines de personnes chaque année, mais nous ne l'interdisons pas au nom de la liberté et de la responsabilité. Au contraire, nous la réglons intelligemment: règles de circulation, limitations de vitesse, ceintures de sécurité, permis de conduire, contrôles techniques, etc.

Pour le cannabis, c'est pareil : réguler permet de minimiser les risques tout en respectant la liberté de choix des adultes. Des informations transparentes sur les produits (dosage, composition, effets), des conseils de prévention et de réduction des risques, un cadre légal clair et l'interdiction de la promotion permettent de limiter les risques sans criminalisation inutile.

À retenir

- Partout dans le monde, les régimes de prohibition sont des échecs et ne parviennent à résoudre ni la hausse de la production, ni la hausse de la consommation, ni la violence et les problèmes générés par le trafic.
- En Suisse, de nombreux autres produits ou comportements plus dangereux sont autorisés (alcool, tabac, voiture, sports extrêmes) mais sont strictement encadrés pour limiter les risques. Le cannabis doit être régulé de la même manière.
- La sortie de la prohibition permettra d'alimenter l'économie légale et les bénéfices générés pourront financer des mesures de prévention et de réduction des risques fondées sur la science.
- Reprendre la production de cannabis dans le marché légal assurera un contrôle strict sur la qualité des produits et permettra de protéger la santé de la population.

Sources:

- EUDA, Rapport européen sur les drogues 2025, euda.europa.eu
- McNeil et al. (2014). Hospitals as a 'risk environment': An ethno-epidemiological study of voluntary and involuntary discharge from hospital against medical advice among people who inject drugs. *Social Science & Medicine*; 105 : 59-66.
- MonAM, système de monitoring suisse des Addictions et des Maladies non transmissibles, monam.ch
- Nutt, D. et al (2010). *Drug harms in the UK: a multicriteria decision analysis*. The Lancet, 376: 1558-1565
- Université de Genève, 2022, Les retombées économiques du cannabis en Suisse, <https://www.unige.ch/medias/2022/les-retombees-economiques-du-cannabis>.
- RAND Europe (2025). The impact of drug-related law enforcement activity on serious violence and homicide: A systematic review. Westbrook Centre, United Kingdom.

Citer cette fiche:

Mellina, M., Robert, C., & Yersin, N. (2025). *Factsheet cannabis n°2: L'échec de la prohibition*. Lausanne: GREA.